

Le rappeur tunisien Weld El 15 ne sera pas expulsé de France



La justice française a annulé, aujourd'hui, la décision d'expulsion du rappeur tunisien Ala Edine Yacoubi, alias Weld El 15.

Le Tunisien de 28 ans, qui habite à Saint-Malo depuis mars 2015, pourra finalement rester en France, la justice ayant confirmé, ce vendredi 6 janvier 2017, l'annulation de son expulsion vers la Tunisie, qui fût ordonnée par la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le 8 avril dernier.

On reproche au chanteur «un comportement général» : usage illicite de stupéfiants, violences sur sa compagne et notamment des liens suspicieux avec Marwan Douiri, connu sous le nom d'Emino, qui avait rejoint, en mars 2015, l'organisation terroriste de l'Etat islamique (Daech) et aurait été tué, en novembre 2015, dans les combats de Mossoul, en Irak.

Les 2 rappeurs, qui étaient longtemps très proches, le furent durant la période où Emino avaient une vie mondaine et aucun lien avec le terrorisme. Si Weld El 15 a reconnu avoir fauté en ayant violenté sa compagne (avec qui il est toujours en couple et ils attendent même un enfant), il refuse d'être soupçonné de terrorisme.

En Tunisie, Weld El 15 avait été condamné à 2 ans de prison, en mars 2013, pour «outrage à la police», à cause d'une chanson intitulée "El-boulicia Kleb" (Les policiers sont des chiens), avant d'être libéré, en juillet de la même année, après un verdict en appel de 6 mois de prison.

Il s'est rendu en France avec un visa "compétences et talents". Sans ironie aucune...

Y. N.